

ANS
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 545 Route de Pont de Vaux - 01190 CHEVROUX

804 621 068 RCS BOURG-EN-BRESSE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 26 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-six juillet,

La société ANS HOLDING, représentée par son gérant, Monsieur Nicolas SCHATZ,

Associée Unique de la société ANS,

En présence de Monsieur Nicolas SCHATZ, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris la décision suivante relative à la modification de l'article 7 des statuts.

DÉCISION UNIQUE

Après avoir pris connaissance d'un acte signé électroniquement le 26 juillet 2023, portant cession par Monsieur Nicolas SCHATZ à la société ANS HOLDING de 300 actions lui appartenant dans la Société, l'Associée Unique décide de modifier l'article 7 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLES (3 000) euros. Le capital est composé de 300 actions de 10 € chacune, de même catégorie et intégralement libérées. »

* *

*

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société ANS HOLDING
Repr. par M. Nicolas SCHATZ

